



300 P NP DM14

Projet de construction d'une usine de
fabrication d'engrais à Bécancour 6211-19-019

La force d'un réseau

La Coop fédérée
9001, boulevard de l'Acadie, bureau 200
Montréal (Québec) H4N 3H7

Téléphone : 514 384-6450
Télécopieur : 514 384-7176

www.lacoop.coop

Bécancour, le 27 septembre 2013

Marie-Josée Harvey

Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour

Mémoire soumis par des coopératives consommatrices d'urée

Les 13 coopératives signataires de ce mémoire sont toutes d'importants clients de La Coop fédérée pour s'approvisionner en fertilisants. Nos membres regroupent 6158 producteurs qui consomment annuellement quelque 25 000 tonnes métriques d'urée, soit plus du quart de l'urée consommée par les producteurs agricoles québécois.

1. Présentation des signataires

LA COOP AGRIEST

La Coop AgriEst offre aux producteurs de l'Est ontarien des produits et services d'approvisionnement à la ferme. Afin d'assurer une couverture optimale du territoire, la coopérative exploite deux usines de mélange de fertilisants minéraux. Le chiffre d'affaires de la coopérative est de plus de 45 millions de dollars et procure de l'emploi à plus de 22 employés.

LA COOP AGRIVERT

La Coop Agrivert, située à St-Barthélemy, offre aux producteurs agricoles de la région située entre Berthier et Trois-Rivières une gamme complète de produits et services de qualité en matière d'approvisionnement pour les secteurs animal, végétal, quincaillerie et pétrole. Elle compte 275 membres et réalise un chiffre d'affaires de plus de 48 millions de dollars.

LA COOP BOIS-FRANCS

La Coop des Bois-Francis, dont le siège social est situé à Victoriaville, est la propriété de plus de 1 000 membres producteurs agricoles et offre des biens et services à plus de 8 000 membres « citoyens et commerciaux » sur un vaste territoire allant de Drummondville à St-Boniface, St-Louis-de-Blandford, Thetford-Mines et Sherbrooke. Près de 350 personnes travaillent dans les secteurs de productions animales et végétales, engrais et protection des cultures, meunerie et centre des grains, machinerie, centres de rénovation et pétroles. En partenariat avec des coopératives et entrepreneurs privés, La Coop des Bois-Francis possède plusieurs entreprises dans des marchés connexes à l'agriculture. Au 31 octobre 2012, le chiffre d'affaires était de 216 M\$.

LA COOP COMAX

Propriété de plus de 1600 membres, La Coop Comax se classe aujourd'hui parmi les trois plus importantes coopératives québécoises en fourniture d'intrants à la ferme et dans le groupe des vingt

plus importantes coopératives agricoles au Canada. Impliquée dans les secteurs de la quincaillerie, de la machinerie agricole, de l'agroenvironnement, de la production animale, de la production végétale (chiffre d'affaires de plus d'un million) et de la mise en marché de grains locaux avec ses deux centres de grains de la division Celubec, La Coop Comax emploie plus de 250 travailleurs et son chiffre d'affaires dépasse les 270 millions.

LA COOP COVILAC

La Coop Covilac de Baie-du-Fèbvre, située dans la MRC de Nicolet-Yamaska, regroupe plus de 300 membres et compte une soixantaine d'employés. Son chiffre d'affaires dépasse annuellement les 60 millions de dollars. Près d'un million de dollars ont été investis en 2013 pour construire et acheter l'équipement de fabrication nécessaire au nouveau centre de mélange de fertilisant d'une superficie de 10 000 pieds carrés. Celui-ci aura une capacité d'entreposage de 1 500 tonnes métriques (tm) et sera en mesure de fabriquer au-delà de 500 tm par jour.

LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES

Dernièrement née de la fusion de trois coopératives (La Coop Excel, La Coop St-Damase et La Coop St-André-d'Acton) de la Montérégie, elle regroupe plus de 950 membres producteurs et au-delà de 1000 membres auxiliaires. Son chiffre d'affaires annuel regroupé dépasse les 115 M\$, avec des opérations dans cinq grandes catégories d'activités, soit la fabrication et la vente pour l'alimentation animale, le service et la vente de semences et produits de la protection des cultures, le service de mélange des engrais minéraux sur quatre sites répartis dans le territoire pour un volume de plus de 16 500 tonnes, dont 8 500 sous forme azotée ainsi que la vente au détail d'articles de quincaillerie sous la bannière Unimat, la vente de pétrole Sonic et finalement elle est impliquée dans la commercialisation des grains.

LA COOP FRONTIÈRES

La Coop des Frontières, dont le siège social est situé à Ste-Martine, en Montérégie, regroupe 350 membres producteurs et 200 membres auxiliaires. Elle a un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars et est impliquée dans les secteurs végétal, animal, commerces de grains, quincaillerie et pétrole Sonic.

LA COOP PRÉ-VERT

La Coop Pré-Vert compte plus de 290 membres sociétaires (producteurs agricoles) et près de 3300 membres auxiliaires. Son chiffre d'affaires annuel dépasse les 22 M\$, avec des opérations dans les secteurs d'activités suivants : le service d'experts-conseils en production animale, le service d'experts-conseils en production végétale, la vente de fertilisants, pesticides, herbicides et fongicides, la vente au détail d'articles de quincaillerie et de matériaux de construction sous la bannière Unimat, la vente au détail en dépanneur sous la bannière Sonichoix et, finalement, la vente de pétrole Sonic.

LA COOP PROFID'OR

La Coop Profid'or est à l'image de l'évolution de l'agriculture québécoise. C'est une histoire où les fusions, volontaires ou obligées, se succèdent afin de doter les producteurs agricoles de la région d'une entreprise dynamique, efficace, capable de faire face aux réalités du marché et gardant toujours un œil tourné vers l'avenir. Avec son personnel au nombre de 155 et ses douze points de services, La Coop Profid'or génère un chiffre d'affaires de plus de 200 millions de dollars et répond adéquatement aux besoins de ses 792 membres agriculteurs et de ses milliers de clients, répartis dans les régions de Laurentides et de Lanaudière.

LA COOP SAINT-UBALD ET LA COOP UNIVERT

Via leur entreprise commune, le Centre d'engrais Portneuf-Mauricie (CEPM).

Le CEPM a une capacité d'entreposage de 1500 tonnes métriques et est en mesure de fabriquer au-delà de 500 tm par jour.

Fondée en 1935, La Coop Saint-Ubalde compte quatre succursales pour un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars. Elle est la propriété de 110 membres sociétaires et 1 100 membres associés.

La Coop Univert a été fondée le 1er novembre 2010 et résulte de la fusion de La Coop CoopPlus, La Coop Pont-Rouge et La Coop Saint-Casimir. Présente sur tout le territoire avec 7 magasins Unimat, elle offre également une gamme complète de produits et services en approvisionnement à la ferme. Elle compte plus de 650 membres sociétaires et 4400 membres auxiliaires et son chiffre d'affaires annuel dépasse 55 millions de dollars. Son centre d'engrais est l'un des plus importants du réseau La Coop et il dessert des clients allant de Québec à Trois-Rivières.

LA COOP UNICOOP

Unicoop, coopérative agricole, est l'une des plus importantes coopératives d'approvisionnement à la ferme au Québec. Issue de la fusion, en 1986, d'une dizaine de coopératives de la région, son territoire couvre les régions de la Chaudière-Appalaches, d'une partie des régions de Québec, de la Mauricie et de Portneuf. Son siège social est situé à Sainte-Hénédine. Répartis sur l'ensemble de son territoire, ses 19 points de service permettent de répondre adéquatement aux besoins de ses membres et clients en leur fournissant une large gamme de produits et services nécessaires à l'exploitation de leur entreprise. Près de 2 000 membres composent l'ensemble de son effectif.

Unicoop génère un chiffre d'affaires annuel de 156 millions de dollars et représente une véritable force économique régionale. Elle se classe parmi les cinq plus importantes coopératives agricoles au Québec et au 26^e rang des 50 plus importantes coopératives non financières au Canada. Unicoop emploie plus de 297 personnes, ce qui fait d'elle un partenaire économique majeur du monde agricole. Au chapitre de l'emploi, elle occupe le 25^e rang des 300 plus importantes PME du Québec et se classe au 417^e des 500 plus grandes entreprises au Québec.

LA COOP UNIFORCE

La Coop Uniforce de Napierville en Montérégie est la propriété de 390 producteurs présents dans tous les secteurs agricoles. Elle constitue un levier économique et social important dans la région avec 45 employés et quatre établissements. Son chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 80 M\$. Elle offre des services de production végétale et possède un centre spécialisé en production maraîchère, un centre de mélange d'engrais, en plus d'offrir de l'alimentation animale, des produits de quincaillerie, du pétrole Sonic et voit à l'écoulement des grains produits localement.

2. Appui au projet, garantie d'un approvisionnement en urée et avantage économique

En tant qu'entreprises agricoles pour lesquelles l'urée est un intrant important pour nos cultures, nous appuyons le projet de construction d'une usine d'engrais à Bécancour par IFFCO Canada. En effet, nos besoins de même que ceux de l'ensemble des agriculteurs québécois sont pour le moment comblés à 100 % par de l'urée importée du Moyen-Orient ou d'Europe de l'Est. Bien que La Coop fédérée soit déjà notre distributeur d'urée et négocie pour nous sur les marchés internationaux l'achat de l'engrais, nous voyons un important avantage à consommer de l'urée produite ici, par une compagnie dont La Coop fédérée serait partenaire et dont la disponibilité serait garantie.

En raison du rôle essentiel de la fertilisation dans le rendement des cultures et, considérant le potentiel économique de cette production, nous sommes convaincus que ce projet doit se réaliser au Québec, avec une entreprise comme IFFCO Canada qui a déjà montré son engagement envers la responsabilité sociale et le développement durable. Notez que ce projet se réalisera ailleurs sur la planète s'il ne se fait pas au Québec, car la demande mondiale de cet élément essentiel à la production de nourriture est en augmentation constante.

Par ailleurs, notons que cette usine sera construite dans un milieu industriel parfaitement adapté à ce type de production, sans que la zone agricole soit affectée, un aspect important à nos yeux afin de conserver les terres et éviter un impact négatif sur l'industrie agricole du Centre-du-Québec.

3. L'importance de la fertilisation

Avant de présenter les avantages d'une production d'engrais au Québec, nous jugeons important de présenter les grands principes de fertilisations et les raisons pour lesquelles celle-ci est indispensable pour améliorer les rendements. Nous voulons aussi mettre en évidence l'approche responsable de nos producteurs dans l'utilisation des fertilisants, dont les engrais azotés. En effet, l'utilisation raisonnée de l'urée et d'autres engrais minéraux ainsi que la réglementation en vigueur au Québec font en sorte que la consommation d'urée restera stable au Québec. En réponse aux préoccupations soulevées lors des consultations publiques, nous tenons à réitérer qu'il n'y aura pas de surutilisation d'urée parce que l'intrant est maintenant produit localement.

La fertilisation

La fertilisation est le processus consistant à apporter à un milieu de culture, tel que le sol, les éléments minéraux nécessaires au développement de la plante. L'objectif final de la fertilisation est d'obtenir le meilleur rendement possible compte tenu des autres facteurs qui y concourent (qualité du sol, climat, apports en eau, potentiel des cultures, régie), ainsi que la meilleure qualité, et ce, au moindre coût, d'une manière judicieuse pour préserver la qualité de l'environnement.

a. Besoins des plantes

Pour se développer, les plantes utilisent de l'eau, de la lumière, du carbone, de l'oxygène et des éléments minéraux. L'air fournit le carbone (sous forme de CO₂) et l'oxygène, qui sont fixés grâce à la photosynthèse. Les éléments minéraux et l'eau sont fournis par le sol. Les principaux éléments minéraux utilisés par les plantes sont l'azote, le phosphore, le potassium, le magnésium, le calcium et le soufre.

b. Apport d'azote

Les engrais sont des substances organiques ou minérales souvent utilisées en mélanges, destinées à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs, de façon à améliorer leur croissance et à augmenter le rendement et la qualité des cultures. L'azote, qui nous intéresse ici, est apporté aux cultures essentiellement par l'urée, car les plantes ne peuvent pas absorber l'azote sous sa forme gazeuse, à l'exception des légumineuses (luzerne, trèfle, petit pois...).

L'azote joue un rôle primordial dans le métabolisme des plantes. C'est le constituant numéro un des protéines, composants essentiels de la matière vivante. Il s'agit donc d'un facteur de qualité (teneur en protéines des céréales par exemple). Les plantes absorbent aussi l'azote organique qui provient des résidus des récoltes précédentes et d'engrais organiques, et qui doit être transformé par les bactéries présentes dans le sol en nitrates avant d'être utilisable.

c. Répondre aux besoins des plantes

Les besoins de la plante évoluent au cours de son développement. Aux stades où ils sont nécessaires, les éléments minéraux :

- 1) doivent pouvoir être prélevés par la plante dans le sol;
- 2) doivent être disponibles en quantités suffisantes et sous une forme disponible.

Si les éléments ne sont pas disponibles au moment nécessaire, la croissance de la plante sera limitée et le rendement final plus faible.

Lors de la culture d'une espèce à des fins agricoles, une partie de la plante n'est pas restituée au champ (par exemple les grains du blé). Toute une partie des éléments minéraux prélevés dans le sol ne le réintègre pas, et n'est donc pas disponible pour la culture suivante. Les éléments nutritifs manquant pour les cultures ultérieures peuvent être apportés sous forme de produits fertilisants. Pour éviter l'appauvrissement des sols, il est nécessaire de compenser les prélèvements faits par la culture.

Afin de garantir à la fois une disponibilité suffisante pour la plante, et ne pas apporter plus que nécessaire (perte financière et risque écologique), il est utile de connaître exactement la fertilité du sol, les besoins selon les types de plantes, afin de pouvoir établir l'apport optimal de fertilisation requise. **En résumé, l'agriculteur cherche à apporter ni trop ni pas assez d'engrais et a recours aux plans de fertilisations agroenvironnementaux de fertilisation.**

d. Approche responsable

La fertilisation est indispensable pour maintenir les rendements et elle doit être correctement évaluée pour se situer à l'optimum économique : favoriser la productivité sans qu'il y ait de gaspillage.

Plan agroenvironnemental de fertilisation

Avec le *Règlement sur les exploitations agricoles*, les producteurs doivent avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), c'est-à-dire un document qui précise les besoins en fertilisation d'azote, de phosphore et de potassium pour une culture. Ce document est signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), qui est régi par le Code des professions et a pour mission d'assurer la compétence, le professionnalisme et l'engagement des agronomes envers les utilisateurs de services agronomiques, pour assurer la protection du public.

Environ 3500 plans agroenvironnementaux de fertilisation sont actuellement réalisés par les services d'agroenvironnement du réseau La Coop. Ces services assurent également la formation et la sensibilisation des producteurs membres.

Agriculture de précision

De plus, le réseau La Coop offre à ses membres un service de cartographie GPS pour identifier les zones plus pauvres ou plus riches d'un champ, l'objectif étant d'appliquer la quantité exacte de fertilisant requise selon la portion du champ fertilisé. En utilisant le positionnement satellite et les mesures de conductances des sols, un champ sera délimité en différentes zones qui seront gérées plus précisément, pour maximiser la productivité et optimiser l'application des fertilisants.

4. L'enjeu économique de l'approvisionnement et la production de richesse au Québec

Nous sommes d'avis que la venue d'IFFCO Canada et la construction d'une usine d'engrais auront un impact économique important et positif sur l'approvisionnement des producteurs et, ultimement, sur la production de richesse au Québec.

a. Source fiable et produit de qualité

D'année en année, les coopératives que nous représentons achètent en moyenne autour de 25 000 tonnes métriques d'urée à la Coop fédérée. Cette dernière en commercialise plus de 200 000 tm pour le moment, entièrement importées de l'étranger. L'engrais est ensuite racheté par nos producteurs agricoles membres pour fertiliser leurs productions de grains. Pour eux, l'urée est un intrant stratégique – c'est l'engrais minéral le plus utilisé au Québec – et un approvisionnement fiable et de qualité est essentiel, alors qu'ils doivent aussi composer avec les caprices de la nature pour maximiser leurs récoltes. De plus, comme l'utilisation de l'urée est incontournable pour nos producteurs, il est de loin préférable pour eux d'utiliser un produit dont l'empreinte carbone est plus faible.

Comme IFFCO Canada s'est donné comme objectif central de desservir prioritairement le marché québécois avant de diriger les surplus d'engrais vers les marchés canadiens et internationaux, nous voyons d'un bon œil la construction de leur usine d'urée à Bécancour pour garantir à nos producteurs l'accès à un engrais de qualité, fabriqué ici, à un coût concurrentiel.

b. Intégration plus grande dans la chaîne de valeur

Comme nous l'avons expliqué plus haut, le principal objectif de la fertilisation est de maintenir le rendement des cultures en fournissant les éléments nutritifs manquants et nécessaires aux plantes. Pour les producteurs, cette productivité se traduit généralement par de meilleurs revenus, donc un premier impact économique positif.

D'autre part, les profits générés par la vente d'engrais viennent également enrichir le bilan des coopératives intermédiaires dans la distribution, tout comme celui de La Coop fédérée qui agit comme grossiste auprès de celles-ci. En fin de compte, la santé financière des coopératives du réseau et de La Coop fédérée contribue à la distribution de ristournes aux producteurs membres, donc cette richesse demeure au Québec et c'est l'économie de la province qui est en bénéficiaire.

Bien que cet aspect économique positif soit en dehors de notre sphère d'activités, notons aussi que la production d'urée au Québec entraînera des retombées économiques directes et indirectes dans la région et dans la province, par la création d'emplois lors de la construction et l'opération, les taxes prélevées et la stimulation de l'économie locale et régionale de Bécancour.

c. Diversification des activités de La Coop fédérée et opportunités d'exportations

En tant que partenaire du projet de Bécancour, La Coop fédérée s'est engagée à distribuer 500 000 tm d'urée par année. Nous sommes favorables à ce développement des activités de La Coop fédérée dans le domaine des fertilisants, développement qui lui permet de se diversifier dans de nouveaux secteurs d'affaires. En effet, la capacité de distribution accrue lui permettra de viser de nouveaux marchés, au Québec chez ses concurrents actuels, ainsi qu'en Ontario, dans l'ouest du Canada et dans le nord-est des États-Unis. Évidemment, les succès d'affaires de La Coop fédérée ont également des retombées positives sur les coopératives membres, à travers la distribution de ristournes.

Au-delà des opportunités d'exportation d'urée qui sont intéressantes pour le Québec afin de réduire son déficit commercial, il y a aussi une plus grande partie de la production agricole qui pourrait être exportée dans un avenir plus ou moins proche. En effet, le Québec est privilégié par ses terres arables, son accès à l'eau et à toutes les technologies de pointe de l'industrie agricole.

5. Acceptabilité du projet

Nos coopératives croient qu'IFFCO Canada, de même que son partenaire La Coop fédérée, ont démontré une bonne ouverture vis-à-vis des différentes parties intéressées au projet, dans une approche digne du mouvement coopératif bien représenté chez IFFCO Canada. Autant au niveau environnemental que social et économique, nous avons constaté que plusieurs gestes ont été posés pour favoriser l'acceptation du projet par le milieu et limiter les risques ainsi que les impacts environnementaux. L'urée a été importée depuis des années, mais nous avons maintenant l'opportunité de la produire localement, afin de sécuriser notre approvisionnement, tout en sachant que les travailleurs d'IFFCO Canada disposeront de conditions de travail sécuritaires et que tous les efforts auront été déployés pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et assurer une gestion environnementale adéquate.

a. Réduction des GES dans une perspective globale

Comme plusieurs participants au BAPE l'ont souligné lors des premières audiences, le problème des GES ne connaît pas de frontières et doit être envisagé dans une perspective globale. Bien que l'usine d'IFFCO Canada projette de produire des GES, plusieurs éléments doivent être pris en considération avant de condamner le projet sur la base de ses émissions.

La présence au Québec d'un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission (SPEDE) fait en sorte que les compagnies industrielles qui s'installent ici cherchent à minimiser leurs émissions de GES. Nous avons donc constaté que l'usine d'IFFCO Canada utilisera un maximum d'hydroélectricité, une énergie renouvelable, pour alimenter ses procédés industriels. Nous considérons que cette modification au procédé traditionnel de fabrication d'urée est un bon exemple de l'engagement du promoteur à réduire ses émissions de GES et à produire un bien de façon responsable.

Nous adhérons également à la décision de l'entreprise de se concentrer sur la seule fabrication d'urée, de manière à réutiliser entièrement l'ammoniac et le CO₂ générés par ses procédés. En effet, comme cette mesure a pour effet de réduire la consommation de gaz naturel, d'éviter le transport d'ammoniac et de limiter la quantité de CO₂ rejeté dans l'atmosphère, nous jugeons que l'urée produite au Québec aura une empreinte environnementale plus faible que celle que nous importons présentement. D'ailleurs, l'étude indépendante produite par Ernst & Young pour analyser l'empreinte carbone du projet indique que les « émissions du "berceau à l'entrepôt" de l'urée IFFCO Canada sont environ 30 % inférieures à celles du scénario de référence »¹. L'étude définit le scénario de référence comme la situation « en l'absence de production d'IFFCO Canada [où] l'approvisionnement en urée des régions visées par IFFCO Canada pour l'année 2018 reposerait ainsi à la fois sur la production domestique (autre qu'IFFCO Canada) et les importations des principaux exportateurs d'urée (Europe de l'Est, Nord de l'Afrique et Moyen-Orient) »².

b. Une vision coopérative compatible avec le développement durable

En tant qu'entreprises coopératives et membres de La Coop fédérée, une organisation implantée au Québec depuis 92 ans, nous croyons que la participation de cette dernière au projet, en tant qu'investisseur et distributeur transmettra nos valeurs de coopération à IFFCO Canada. L'association avec IFFCO, une des plus importantes coopératives agricoles au monde, renforce cette conviction qu'IFFCO Canada réalisera son projet en suivant les engagements qu'elle a pris en termes de développement durable. À cet effet, nous avons été heureux de constater que des efforts étaient déjà mis en place pour diminuer l'impact environnemental (avec la modification au procédé et le changement de site à l'intérieur du parc), avoir un impact social positif (en effectuant des consultations préalables avec les différentes communautés de la région) et économique (en prévoyant entre autres la formation des futurs employés).

6. Conclusion

Ayant fait la démonstration que l'usage de l'urée est essentiel pour la production agricole québécoise et que cet usage se fait d'une manière particulièrement consciencieuse par nos producteurs, nous souhaitons réitérer qu'il serait de loin préférable que le projet d'usine d'urée d'IFFCO Canada se réalise tel que projeté à Bécancour, plutôt que de continuer à nous approvisionner sur les marchés internationaux ou de voir une autre usine construite ailleurs dans le monde ou en Amérique du Nord.

¹ ERNST & YOUNG. Urea Comparative Carbon Footprint – Carbon Footprint Report, 4 septembre 2013, p. iii (sommaire exécutif français).

² Op. cit. p. ii.

En effet, du point de vue environnemental, d'autres régions ne pourraient certainement pas utiliser l'hydroélectricité comme ce projet le prévoit, et il n'y aurait aucune garantie qu'un autre promoteur s'appliquerait à réduire ses émissions de GES par rapport au standard de l'industrie comme IFFCO Canada compte le faire.

Évidemment, la garantie d'approvisionnement, l'avantage pour nos producteurs, pour La Coop fédérée et pour la région d'accueil de l'usine sont autant d'autres facteurs d'ordre économique positifs qui contribuent à notre appui.

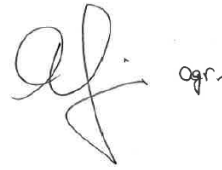
Pour nous, la participation de deux entreprises coopératives au projet d'IFFCO Canada (IFFCO et La Coop fédérée) est un gage d'honnêteté et de responsabilité personnelle et mutuelle, deux valeurs propres aux coopératives qui permettront de réaliser le projet dans le l'intérêt des individus et des organisations du milieu.

Enfin, IFFCO Canada a élaboré son projet en s'inspirant des 16 principes de la *Loi sur le développement durable* démontrant ainsi sa grande responsabilité sociale. Un exemple à suivre pour les autres entreprises au Québec et à l'international.

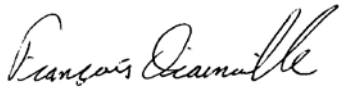
SIGNATURES DES REPRÉSENTANTS



Marc Quesnel, président
La Coop AgriEst



Éric Dagenais, directeur général
La Coop AgriEst



François Drainville, président
La Coop Agrivert



Mario Gagnon, directeur général
La Coop Agrivert



Rémi Pelletier, président
Bois-Francis



Pascal Houle, directeur général
La Coop des Bois-Francis



Michel Gauvin, président
La Coop Comax



Patrice Gagnon, directeur général
La Coop Comax



Muriel Dubois, présidente
La Coop Covilac



Richard Laroche, directeur général
La Coop Covilac



Jean Bissonnette, président
La Coop des Frontières



Alain Dubuc, directeur général
La Coop des Frontières



Ernest W. Gasser, président
La Coop des Montérégiennes



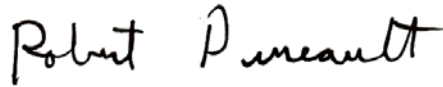
Christian Massé, directeur général
La Coop des Montérégiennes



Jocelyn Dion, président
La Coop Pré-Vert



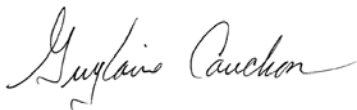
Steve Jacques
La Coop Pré-Vert



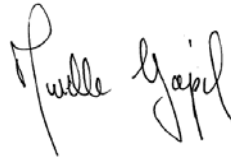
Robert Perreault, président
La Coop Profid'Or



André Langlois, directeur général
La Coop Profid'Or



Guylaine Cauchon, présidente
La Coop Saint-Ubald



Murielle Goupil, directrice générale
La Coop Saint-Ubald



Jean-Nil Laganière, président
La Coop Univert



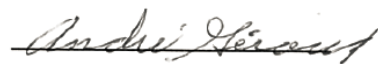
Dany Côté, directeur général
La Coop Univert




Richard Ferland, président
La Coop Unicoop



Gaétan Roger, chef de la direction
La Coop Unicoop



André Giroux, président
La Coop Uniforce



Bruno Dubuc, directeur général
La Coop Uniforce